

Pratiques commerciales trompeuses sur les garanties chez Micromania

Micromania, leader de la distribution de jeux vidéo en France vient d'être sanctionnée pour ne pas avoir respecté ses clients lors de ses ventes.

La part des ventes de jeux vidéo en version dématérialisée est actuellement supérieure à celle des ventes en physique depuis l'été 2020.

Or, lors de l'achat d'un produit dans une boutique Micromania, beaucoup de joueurs se sont vu proposer une extension de garantie payante dont les présentations sont trompeuses.

Les pratiques concernant toutes cette extension de garantie, décrite comme un produit de Micromania.

Depuis, le leader français de la distribution de jeux vidéo est obligé d'afficher un texte noir sur fond jaune bien criard sur son site et ses réseaux sociaux. Il s'agit du communiqué de la DDPP qui présente plus en détail ces injonctions évoquées plus haut. La mesure d'injonction demande expressément de faire cesser les pratiques commerciales trompeuses consistant :

1. À présenter une information confusionnelle sur les droits des consommateurs en matière de garantie légale de conformité et de garantie commerciale,
2. À présenter faussement une garantie dénommée « extension de garantie » comme une garantie commerciale proposée et vendue par « Micromania, » alors que celle-ci se révèle être un produit assurantiel géré par un courtier d'assurances,
3. À restreindre les droits des consommateurs en imposant dans le cadre des modalités et du contenu de la garantie légale, des obligations non prévues dans les textes légaux, ou encore en subordonnant la validité du contrat afférent à « l'extension de garantie » à une activation sur le site dans les 15 jours de l'achat de celle-ci en magasin.

Pour le moment, l'intégralité de la teneur des sanctions n'a pas été communiquée. Du côté des

consommateurs, ces derniers ont la possibilité de saisir un juge pour violation des dispositions du code de la consommation.

FORFAITS LOCATION

Forfaits location PlayStation 5

Matériel Neuf

⚠ ATTENTION ⚠
Compléter le dossier de pré-souscription à une offre de location ne garantit en aucun cas la disponibilité de la console.
Pour les PS5 en particulier, nous continuons à honorer les réservations dans l'ordre chronologique.

FORFAIT STARTER	FORFAIT PRO GAMER	FORFAIT GAMER +
✓ Adhésion "Le Club" ⓘ	✓ 2ème manette (avec extension de garantie)	✓ 2ème manette (avec extension de garantie)
✓ Bon d'achat de 40€ (valable sur jeux/accessoires/produits digitaux)	✓ Bon d'achat de 40€ (valable sur jeux/accessoires/produits digitaux)	✓ Bon d'achat de 40€ (valable sur jeux/accessoires/produits digitaux)
✓ Garantie panne (remplacement)	✓ Garantie panne (remplacement)	✓ Garantie panne (remplacement)
✓ Garantie casse (remplacement)	✓ Garantie casse (remplacement)	✓ Garantie casse (remplacement)
✓ Adhésion "Le Club" ⓘ	✓ Évolution 24 mois	✓ Adhésion "Le Club" ⓘ
17,49€ /mois	24,99€ /mois	19,99€ /mois
Pendant 24 mois	Pendant 24 mois	Pendant 36 mois
1er versement de 69,99€	1er versement de 69,99€	1er versement de 69,99€
SOUSCRIRE	SOUSCRIRE	SOUSCRIRE



L'enseigne a déjà été pointé du doigt auparavant. Durant l'été, nous vous parlions d'une offre exclusive lancée par Micromania en partenariat avec des gros noms de la finance tels que BNP Paribas Personal Finance et le courtier Karapass. Une annonce qui n'a pas plu à la communauté des joueurs.

CETTE GROSSE SANCTION POUR MICROMANIA QUI N'A PAS RESPECTÉ SES CLIENTS

Source : Alix Odorico - Posté le 21 décembre 2021

